

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 20

Artikel: "Maria Chapdelaine" a reçu le grand prix du cinéma français

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

„Maria Chapdelaine“ a reçu le Grand Prix du Cinéma Français

Maria Chapdelaine a franchi deux étapes de sa durée. Le succès en librairie d'abord, d'autant plus émouvant que l'auteur, Louis Hémon, était mort au lieu même où il avait conçu et réalisé son chef-d'œuvre, l'adaptation à l'écran et le succès dans les salles, ensuite.

Aujourd'hui, nous avons la joie d'annoncer l'éclatante confirmation de ce succès par la décision du jury le plus clairvoyant, le plus compétent, le mieux sélectionné qui se soit jamais préoccupé d'encourager le cinéma, nous voulons dire : la « Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie » et ses juges chargés de décerner les Grands prix du cinéma français.

Donc, sous la présidence d'honneur de MM. Louis Lumière, de l'Institut, et Fernand Chapsal, sénateur, ancien ministre, président de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie ; et la présidence de M. Contenot, s'est tenu, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, la séance définitive pour l'attribution du Grand Prix du Cinéma Français 1934.

Etaient présents, formant le jury : MM. Louis Aubert, député ; André Armandy ; Jean-Emile Bayard, secrétaire général de la Société, secrétaire du jury ; Arthur Bernède, homme de lettres ; Georges Bonnier, directeur honoraire de l'École des Beaux-Arts ; Jacques Bréguet, secrétaire général de la Société d'Economie industrielle et commerciale ; Jean Chataigner, critique cinématographique ; René Chavance, critique d'art ; Henri Clere, député, président de la Fédération nationale du Cinéma ; Georges Contenot, président du Conseil Municipal de Paris, vice-président de la Société ; André Dauchez, président de la Société nationale des Beaux-Arts ; Charles Delac, président de la Chambre Syndicale du Cinéma ; Jacques Favre de Thierens, directeur de productions cinématographiques ; Jean Fayard ; Florent-Schmitt, compositeur de musique ; Manuel Fourcade, sénateur, rapporteur du budget des Beaux-Arts au Sénat ; Frantz Jourdain, président de la Fédération des artistes créateurs et du Salon d'Automne ; Louis Gatto, distributeur de films ; A. Guénot, statuaire ; Mme Laure Albin Guillot ; MM. Edouard Imbs, administrateur et ingénieur conseil de la C. P. D. E. ; Pierre Laguionie, trésorier de la Société ; Mme Jeanne Lanvin ; MM. Henri Laponie ; Raymond Lussiez, président de l'Union syndicale des Théâtres cinématographiques ; Henri-Marcel Magne, président de la Fédération des Sociétés Françaises de Propagande et d'Enseignement artistiques et techniques ; Robert Mallet-Stevens, architecte ; Florian Mettetal ; Léon Pasquier, secrétaire général ad-

joint de la Société ; Yvanhoé Rambosson, critique d'art ; Léon Riotor, conseiller municipal, président de la Commission du Cinéma de la Ville de Paris ; Roger Sandoz, vice-président, délégué de la Société ; Gérard Sandoz, cinéaste, secrétaire de la Société ; Georges Scott ; Edmond Sée, directeur de la Censure ; Lucien Simon, artiste peintre ; Gaston Varenne, critique d'art, et Emile Vuillemoz.

Pour la première fois, alors que tous les autres Arts et Lettres disposent de Grands Prix et de Récompenses Honorifiques, le septième art allait faire l'objet d'une compétition identique, comme cela se passe depuis longtemps en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis.

Des personnages de première importance, de jugement éprouvé, figuraient au jury, et le grand-père de l'écran, M. Louis Lumière, était présent pour constater que « ses enfants avaient bien travaillé ».

En vérité, une minute émouvante et qui comptera parmi les meilleures du Cinéma français, car elle est le signe de sa vitalité et l'incontestable témoignage de l'intérêt que lui portent aujourd'hui les plus notables de nos intellectuels.

Avant le scrutin, M. Georges Contenot, qui présidait effectivement le jury, demanda à ses membres s'ils désiraient voter à la majorité absolue ou relative. La majorité relative fut adoptée.

Aussitôt commencèrent les tours dont voici les résultats :

Premier tour	
« Itto »	12 voix
« Maria Chapdelaine »	10 »
« La Femme Idéale »	6 »
« Le Grand Jeu »	4 »
« Angèle »	3 »
Deuxième tour	
« Itto »	15 voix
« Maria Chapdelaine »	12 »
« La Femme Idéale »	7 »
« Le Grand Jeu »	1 »
Troisième tour	
« Maria Chapdelaine »	17 voix
« Itto »	16 »
« La Femme Idéale »	2 »
« Le Grand Jeu »	1 »

Maria Chapdelaine reçoit donc le Grand Prix du Cinéma.

Certains membres du jury ayant objecté que devant l'écart d'un seul point entre Maria et Itto il paraissait possible de nommer les deux films ex-æquo, M. Contenot répliqua qu'il avait demandé aux membres du jury de choisir eux-mêmes leur façon de voter et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu de revenir sur une décision prise et bien prise. Ce qui fut aussitôt approuvé.

Ni M. Benoit-Lévy, ni M. Etienne Rey, le producteur et le collaborateur littéraire d'Itto, ne se sentirent diminués par un choix dont ils faillirent bien être les bénéficiaires. En tête au premier

tour. A une voix du vainqueur au second ! En littérature, des mentions aussi honorables et aussi flatteuses, des libraires s'en serviraient avec empressement pour faire valoir une œuvre. Benoit-Lévy a le droit de rappeler dans quelles brillantes conditions Itto s'est maintenu devant le jury du Grand Prix.

Mais revenons à Maria Chapdelaine, pour en louer dignement les artistes, après en avoir loué les audacieux artisans. Et d'abord, saluons comme il convient M. Julien Davivier.

« La Tête d'un Homme, Le Petit Roi, Poil de Carotte » avaient porté haut la renommée de ce jeune créateur, l'un des tout premiers, non seulement de France, mais du cinéma mondial.

M. Gabriel Boissy, qui le premier crut au succès de Maria Chapdelaine, et en fut l'heureux avocat avant d'en écrire les dialogues, reçoit aujourd'hui une récompense largement méritée. Par son œuvre critique, par son action personnelle, M. Gabriel Boissy, qui fut l'initiateur de tant de réalisations heureuses, pour la première fois qu'il aborde le cinéma et le met à la disposition d'une belle pensée française et au service d'une œuvre de large audience, participe à cette récompense dans des circonstances qui, dépassant le cinéma et l'œuvre, travailleront pour l'industrie du film autant que pour leur pays.

N'oublions pas la partition si vivante, si riche de M. Jean Wiener, ni les photographies remarquables de Kruger.

Rappelons enfin les noms des interprètes de Maria Chapdelaine et félicitons-les de leurs talents et du succès qu'ils fêteront et partagent avec leurs directeurs et leurs auteurs : Mmes Madeleine Renaud, Suzanne Després, Jean Gabin, André Bacqué, Jean-Pierre Aumont, Alexandre Rignault, Langevin, Le Vigan, Gaby Triquet, Maximilien Max, Thomy Bourdelle, Fred Barry, Emile Genevois, Laurel, Hamilton, Clément, Van Daele, Monroy.

Remerciements

J'ai l'avantage de porter à la connaissance de Messieurs les Exploitants et à tous mes Collèges et Amis que, d'accord avec la Société Metro-Goldwyn-Mayer, je quitterai mon poste de Directeur à Zurich à la fin de l'année.

Devant l'impossibilité de faire mes adieux personnellement, je me permets de remercier ici Messieurs les Exploitants de la confiance qu'ils m'ont témoignée.

C'est avec un sentiment de gratitude que je me souviendrai tout spécialement de tous mes Collèges qui, par leur cordialité, m'ont fait paraître bien plus léger mon séjour sur terre étrangère.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous une Bonne et Heureuse Année.

Max MENDEL

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Concerner les films : Mon Curé chez les Riches, La Grande Tourmente, Les Nuits de St-Petersbourg, Les Bleus de la Marine, Le Grand Jeu, Le Greluchon délicat (ou Valet de cœur), Pullmann 12, Thomas Garner, Viva Villa.

Se référant au préavis de la Commission cantonale de contrôle des films, le Département de justice et police a, en application des dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films, décidé d'interdire sur tout le territoire vaudois la projection du film français Mon Curé chez les Riches.

Motifs : 1. Dans son ensemble, le film est nettement contraire à la morale. — 2. De nombreuses scènes traitées grossièrement, et une vulgarité choquante, outragent les bonnes mœurs. — 3. Ce film blesse les sentiments religieux d'une forte partie de notre population.

Les films ci-après peuvent être autorisés : La Grande Tourmente (Fox Film), sous réserve de la suppression de certains passages du commentaire parlé. Demander des précisions au Département à ce sujet.

Les Nuits de St-Petersbourg (film soviétique), sous réserve de la suppression de deux passages : 1° visite du musicien chez le nihiliste, et 2° chant révolutionnaire des déportés. Des précisions seront données sur demande par le Département.

Les Bleus de la Marine, Le Greluchon délicat (ou Valet de cœur), Pullmann 12, Thomas Garner, Viva Villa, sous réserve que l'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 16 nouveau de l'arrêté, soit étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans.

Les films ci-après ne peuvent être représentés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département : L'Orage (film russe) et Rythmes d'Amour. Le Chef du Département : BAUP.



Une scène de « La Grande Tourmente » (Fox-Film)

La plus haute récompense cinématographique

LE GRAND PRIX DU CINÉMA FRANÇAIS 1934

vient d'être obtenu par

Maria Chapdelaine

Le plus grand film de la saison, entièrement tourné au Canada,
d'après l'œuvre de Louis Hémon

Le titre le plus célèbre de la littérature contemporaine - Le joyau de la production mondiale 1934-1935

De splendides paysages qui soulèvent l'enthousiasme général

Mise en scène de Julien DUVIVIER

Madeleine Renaud

Sociétaire de la COMÉDIE-FRANÇAISE

Jean Gabin

Jean-Pierre AUMONT, André BACQUÉ, Alexandre RIGNAULT, Suzanne DESPRÉS

Sociétaires de la COMÉDIE-FRANÇAISE
Daniel MENDAILLE, Thomy BOURDELLE, Fred BARRY, le petit Gaby TRIQUET, Emile GENEVOIS

Une semaine de programme
qui fera plusieurs semaines
de recettes

**Maître Bolbec
et son mari**

Film gai,
avec Madeleine SORIA
et Lucien BAROUX

**Dernière
Heure**

Mise en scène et
scénario original
de Jean BERNARD-DEROSNE
Dialogue de Henri DUVERNOIS
avec Ginette GAUBERT
et Maurice REMY

Présentés
par :

MAJESTIC FILMS S.A. GENÈVE

Fusterie, 5
Tél. 48.487